Coridys

Recommandations de bonnes pratiques (HAS/ ANESM)

• R02 - Les troubles du spectre autistique: diagnostic et évaluation chez l'adulte

Problématique

Le plan Autisme dans son axe 2 souligne le retard significatif dans le repérage des troubles du spectre autistique chez l'adulte au regard des efforts engagés en faveur du diagnostic infantile précoce.
L'adaptation des pratiques de prise en charge à partir d'une évaluation des compétences des personnes adultes diagnostiquées, permet d'obtenir des gains d'autonomie et une moindre expression de troubles du comportement.
Ainsi, l'évolution des pratiques professionnelles implique de préciser les conditions de réalisation du diagnostic et de l'évaluation chez l'adulte, de la même façon que cela a été réalisé pour l'enfant.

Objectifs

Améliorer le repérage et le diagnostic des troubles du spectre autistique chez l'adulte.
Actualiser des connaissances des professionnels, quels que soient leur qualification et leurs lieux de pratique.
Proposer des aides et des services spécifiques à toutes les personnes concernées par l'autisme.

Programme

- Spécificités des troubles du spectre autistique à l'âge adulte.
- Démarche diagnostique plurielle (signes et outils).
- Evaluation du fonctionnement chez l'adulte (outils).
- Organisation de la démarche.
- Recommandation pour la pratique clinique.

Public

- Professionnels œuvrant auprès de personnes présentant des troubles du spectre autistique;
- Enseignants, médecins, soignants.

Méthode

Formation concrète et pratique, apport des dernières recherches en neuropsychologie, étude de cas, temps d'échange et remise des supports de formation.

Durée :
2 journées

Dates et lieux :
Dans nos locaux :
22 et 23 juin 2015
En établissement :
Sur demande

Tarifs :
Formation continue : 900€
Libre : 700€
En établissements : 3000€

Intervenante :
Virginie MATTIO
Psychologue
Neuropsychologue

CORIDYS FORMATION, renseignements et inscriptions
04.83.57.49.42 formation@coridys.fr
site internet : www.coridys.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93 83 04318 83 auprès du préfet de région de PACA